



# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

---

## EXERCICE 2022

## SOMMAIRE

### I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

Généralités  
Actionnariat  
Objet social

### II – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conseil d'Administration  
Mandats et fonctions des mandataires sociaux  
Rémunération des mandataires sociaux  
Mode de direction de la société  
Commissaire aux comptes  
Le personnel de la société

### III – ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE SUR L'EXERCICE EN REVUE

Contrat de gestion du stationnement payant st pierre  
Contrat de gestion du stationnement payant st louis  
Contrat de gestion des parkings relais de la Civis  
Contrat de gestion des sanitaires publiques de la Civis  
Contrat de gestion des sanitaires publiques de st pierre  
Contrat de gestion des marchés de plein air de st pierre  
Délégation de service public du port de plaisance de st pierre  
Contrat AMO

### IV – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Analyse des résultats  
Emprunts/Prêts  
Informations sur les délais de paiement  
Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir  
Annexes  
Compte de résultat  
Bilan  
Tableau des 5 derniers exercices



Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## I – PRESENTATION DE LA SOCIETE

### Généralités

La SPL OPUS a été créée en 2016 de la volonté de la Ville de Saint Pierre et de la CIVIS de disposer d'un outil pour la gestion du stationnement payant et des parkings relais implantés autour de la ville de Saint Pierre.

La gestion des sanitaires publics a été intégrée à l'objet social de la société pour répondre à un besoin de la Ville de Saint Pierre. La Ville de Saint-Louis a rejoint l'actionnariat en mars 2018.

### Actionnariat

Au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice écoulé, le capital social de la société est détenu par 3 collectivités actionnaires pour un montant de 330 000 € divisés en 3300 actions de 100 euros. Il n'a pas connu de variation durant la période sous revue.

<b>ACTIONNAIRES</b>	<b>%</b>	<b>NBRE D' ACTIONS</b>	<b>PART DETENUE EN EUROS</b>
Ville de Saint Pierre	82	2700	270 000 €
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires – CIVIS	9	300	30 000 €
Ville de Saint Louis	9	300	30 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>3300</b>	<b>330 000 €</b>

### Objet social

En tant que Société Publique Locale, la SPL OPUS agit sous le contrôle des élus que les collectivités actionnaires ont désigné pour les représenter. La société a vocation à intervenir uniquement pour le compte de ses actionnaires sur les champs de compétences confiés, dans le cadre de prestations intégrées (quasi régie ou « in house »). Ce statut permet souplesse, réactivité et rapidité d'intervention.

L'objet social de la société est le suivant :

- Gestion, exploitation et entretien du stationnement payant sur voirie et en ouvrage, notamment la perception et le contrôle du stationnement payant sur voirie et la gestion des contestations liées au recouvrement de ce dernier,
- Gestion, exploitation et entretien des parcs relais,
- Acquisition, construction, gestion et entretien du mobilier urbain,
- Acquisition et location de parcelles privées ou de parkings privés souterrain ou en surface,
- Gestion, exploitation et entretien des infrastructures portuaires, d'abri côtier ou de leurs abords,
- Gestion, exploitation et entretien des halls de marchés, et des marchés de plein air et de leurs abords,
- Gestion, exploitation et entretien des zones d'activités et d'espaces économiques.



## II – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Conseil d'Administration

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

ACTIONNAIRES	NBRE DE SIEGES	NBRE D' ACTIONS
<b>Ville de Saint Pierre</b> M. BELLON Stéphen – Président Directeur Général	1	
Mme Marie Christelle RIVIERE	1	2700
Madame TAYLLAMIN Patricia	1	
M. VAYABOURY Patrick	1	
<b>Communauté Intercommunale des Villes Solidaires – CIVIS</b> Madame RAYMOND Marie Edmée	1	300
<b>Ville de Saint Louis</b> Monsieur GIGAN Romain	1	300
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>3300</b>

Le mandat des administrateurs est corrélé à la durée de leur mandat d'élu local au sein de la collectivité qui les a désignés. Aucune modification de la composition du Conseil d'Administration n'est intervenue pour l'année 2022.

### **Déroulement des réunions du Conseil d'Administration**

En 2022, le Conseil d'Administration de la SPL OPUS a eu à se réunir 5 fois afin de statuer sur les différentes décisions soumises à son approbation.

DATE	ORDRE DU JOUR
<b>23 FEVRIER 2022</b>	<p><b>AFFAIRE N°1</b> - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 15/12/2021 Conseil d'Administration du 15/12/2021</p> <p><b>AFFAIRE N°2</b> – Acquisition, installation et aménagement des équipements portuaire du port de plaisance de Saint-Pierre – Approbation du plan de financement</p> <p><b>AFFAIRE N° 3</b> – Acquisition d'un élévateur à bateau de 15 T pour le port de plaisance - Approbation de la convention de subvention attributive avec la Ville de Saint Pierre</p> <p><b>AFFAIRE N°4</b> – Autorisation de signature du marché d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition d'un élévateur à bateau de 15 T pour le port de plaisance de Saint-Pierre</p> <p><b>AFFAIRE N°5</b> – Autorisation de signature du marché à procédure adaptée pour l'acquisition de 2 pylônes de balisage maritime pour le port Lislet Geoffroy</p> <p><b>AFFAIRE N°6</b> – Approbation de l'avenant n° 4 à la convention pour l'entretien, la maintenance et la fourniture de consommables pour les toilettes autonettoyantes publiques payantes de la Ville de Saint Pierre</p>



<p><b>23 MARS 2022</b></p>	<p><b>AFFAIRE N°1</b> - Approbation d'Administration du 23/02/2022  <b>AFFAIRE N°2</b> – Arrêté des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la SPL OPUS et convocation de l'Assemblée Générale</p>
<p><b>28 JUIN 2022</b></p>	<p><b>AFFAIRE N°1</b> - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 23 mars 2022  <b>AFFAIRE N°2</b> – Port de plaisance - Fixation des prix de vente de carburants desservis par la SPL OPUS  <b>AFFAIRE N°3</b>– Port de plaisance - Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'exploitation de locaux commerciaux – Attribution du lot n° 1 « Activités de restauration/brasserie-bar sur l'eau »  <b>AFFAIRE N° 4</b> – Port de plaisance – Autorisation de signature du marché à procédure adaptée pour le gardiennage et la surveillance du port Lislet Geoffroy</p>
<p><b>21 SEPTEMBRE 2022</b></p>	<p><b>AFFAIRE N°1</b> - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022  <b>AFFAIRE N°2</b> – Approbation de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la Ville de Saint-Pierre et la SPL OPUS  <b>AFFAIRE N°3</b> – Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la SPL OPUS et le CCAS de Saint-Pierre  <b>AFFAIRE N°4</b>– Port de plaisance – Approbation de la convention d'occupation temporaire avec le Comité Régional de Pêche et d'Elevage Marins de la Réunion  <b>AFFAIRE N°5</b> – Approbation d'un contrat cadre d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Saint-Pierre et la SPL OPUS  <b>AFFAIRE N° 6</b> – Port de plaisance – Autorisation de signature du marché à procédure adaptée pour la dépose et la pose de pylônes de balisage maritime  <b>AFFAIRE N° 7</b> – Modification du Guide de procédures internes de la commande publique</p>
<p><b>16 NOVEMBRE 2022</b></p>	<p><b>AFFAIRE N°1</b> - Approbation du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 2022  <b>AFFAIRE N° 2</b> – Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de fournitures « acquisition d'un élévateur à bateau pour le port de plaisance de Saint-Pierre »  <b>AFFAIRE N°3</b> – Approbation du contrat d'exploitation pour l'entretien, la maintenance et la fourniture de consommables pour les toilettes publiques payantes de la Ville de Saint-pierre  <b>AFFAIRE N°4</b>– Port de plaisance – Convention de Délégation de Service Public - Approbation de l'avenant n° 2  <b>AFFAIRE N°5</b> – Port de plaisance – Fixation des tarifs des cartes prépayées de distribution de carburant  <b>AFFAIRE N°6</b> - Approbation de la convention de mise à disposition d'un fonctionnaire entre la SPL OPUS et le CCAS de Saint-Pierre</p>

**Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale a eu à se réunir en 1 seule séance le 4 mai 2022 pour l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos 2021 et du rapport de gestion.

## **Mandats et fonctions des mandataires sociaux**

<b>ADMINISTRATEURS</b>	<b>AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES</b>
BELLON Stéphane	Sans objet
VAYABOURY Patrick	Administrateur SPL EDEN
GIGANT Romain	Sans objet
RIVIERE Marie Christelle	Sans objet
RAYMOND Marie Edmée	Sans objet
TAYLLAMIN Patricia	Sans objet

Aucune convention n'a été passée avec les mandataires sociaux de la société.

### **Rémunération des mandataires sociaux**

L'exercice écoulé a donné lieu à une rémunération globale de 28 200 € au titre de la rémunération des mandataires sociaux et des jetons de présence des administrateurs.

### **Mode de direction de la société**

Par délibération du 01 juillet 2020, le Conseil d'Administration a décidé de confier la direction de la société à M. Stéphane BELLON, Président du conseil d'administration.

Ainsi, la fonction de Président-Directeur Général est assurée par M. Stéphane BELLON.

La fonction de Directeur Général Délégué est assurée par M. Christian LAURET.

### **Pouvoirs du Président Directeur Général**

M. Stéphane BELLON est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. En application de l'article 21 des statuts, cette décision a été prise sans limitation de durée. Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur, le Président-Directeur Général doit obligatoirement obtenir l'autorisation du conseil d'administration :

*a) au-delà d'une somme de 200 000 euros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants,*

*b) au-delà d'une somme de 200 000 euros pour une seule et même opération, pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.*

### **Pouvoirs du Directeur Général Délégué**

Le conseil d'administration, en accord avec le Directeur général, a fixé l'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur général délégué, conformément à l'article L.225-56, II, du code de commerce :

Effectuer tous achats de matériel, d'outillage, de matières premières, relevant dans l'objet de la société, faire toutes les soumissions, prendre part à toutes adjudications dans la limite de 25 000 euros pour une seule et même opération ;

Toucher les sommes dues à la société payer celles qu'elle pourra devoir, régler et arrêter tous les comptes ;

Contracter et résilier toutes assurances ;

Souscrire, endosser, accepter, négocier et acquitter tous effets de commerce ;

Faire ouvrir à la société, dans tous les établissements de crédit ou banques, tous comptes courants et d'avances sur titres ; créer tous chèques et effets pour le fonctionnement de ces comptes ;

Exercer toutes actions judiciaires tant en demande qu'en défense, représenter la Société dans toutes opérations de redressement ou liquidation judiciaire ;

Faire tous traités et transactions ; consentir tous acquiescements, ainsi que toutes subrogations et antériorités, et toutes mains levées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement ;

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, constituer tous mandataires spéciaux, et généralement faire tout ce qui sera nécessaire pour l'administration générale des affaires de la société et l'exécution des décisions du Conseil.

### **Commissaire aux comptes**

En tant que société anonyme, la SPL OPUS est régie par les dispositions du livre II du Code du Commerce.

Par ailleurs, elle est soumise, tout comme les Sociétés d'Economie Mixte, aux dispositions prévues aux articles L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

En application de l'article L1524-8 du CGCT, la SPL OPUS est tenue de désigner au moins un commissaire aux comptes.

Le mandat de commissaire aux comptes est assuré depuis l'année 2018 par la société HDM (anciennement dénommée BDO).

Le mandat expire à la clôture des comptes de l'exercice 2022.



### Le personnel de la société

Les éléments ci-dessous représentent une synthèse des données RH de la SPL OPUS :

#### -----Effectifs-----

20 agents sont employés par la SPL au 31.12.2022 et 6 personnels mis à disposition.  
 Un agent exerce une activité à temps partiel.

- 16 CDI
- 4 CONTRATS AIDES
- 6 MIS A DISPOSITION



#### -----Pyramide des âges-----

Au 31.12.2022, la structure de la pyramide des âges par sexe/genre, ne prenant en compte que les effectifs propres de la SPL, est la suivante :



#### -----Répartition par services-----

La répartition par service au 31.12.2022 est la suivante et intègre dans sa structuration le personnel mis à disposition. Les valeurs sont données en Equivalent Temps Plein.

- STATIONNEMENT
- CONTRÔLE STAT
- PROPLETE URBAINE
- PORT DE PLAISANCE
- MARCHES DE PLEIN AIR
- ADMINISTRATIF



-----**Mouvements**-----

En 2022, les mouvements enregistrés et les principaux motifs sont répertoriés au tableau ci-après :

Effectifs au 01.01.2022	Effectifs au 31.12.2022		Variation
21	20		-1
	Dont entrée	Dont sortie	
	3	4	

Principales causes de départ :

Licenciement pour faute	→	1
Démission	→	1
Fin de contrat sur période d'essai	→	1
Fin de contrat	→	1

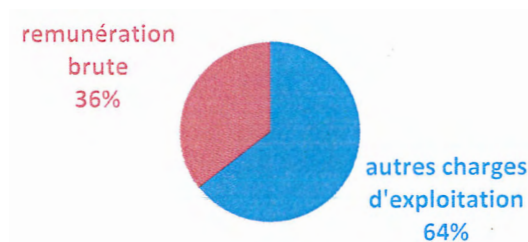
-----**Budget et rémunération**-----

Dépenses de personnel au	Charges de personnel
594 946 €	133 735 €



**728 681 €**  
 Soit 36 % des charges d'exploitation

**Part des dépenses de personnel sur les autres charges d'exploitation**



Dont part dédiée à :

- ✚ Primes et indemnités : 102 798 €
- ✚ Heures supplémentaires : 36 275 € (2097 heures supplémentaires annuelles réalisées)
- ✚ Prime d'ancienneté : 9775 €

-----**Comité Social et Economique**-----

Le CSE de la SPL OPUS s'est réuni à 3 reprises en 2022 : les 22 mars 2022, 26 juillet 2022 et le 15 décembre 2022. La SPL OPUS a mis en place un Accord d'Entreprise signé le 1<sup>er</sup> août 2022 en instaurant les mesures suivantes :

- une prime d'ancienneté
- une prime de présentisme
- 2 jours de carence pour maladie non professionnelle
- 3 jours de congés enfants malades

### III – ACTIVITE OPERATIONNELLE DE LA SOCIETE SUR L'EXERCICE EN REVUE

#### **Contrat de gestion du stationnement payant st pierre**

Contrat signé le 1<sup>er</sup> février 2018 pour une durée de 6 ans qui porte sur la gestion de 1340 places de stationnement sur voirie.

Part fixe : 516 000 euros H.T annuel, soit 43 000 euros HT par mois.

Part variable : 7 % des recettes brutes du stationnement et des recettes « Forfait Post Stationnement ».

#### **Contrat de gestion du stationnement payant st louis**

Contrat signé le 3 mai 2018 pour une durée de 6 ans à mise en service de 60 horodateurs et la gestion de 360 places de stationnement payant.

Part fixe : 75 000 euros H.T annuel, soit 18 750 euros HT par trimestre

Part variable : 7 % des recettes brutes du stationnement.

#### **Contrat de gestion des parkings relais de la Civis**

Contrat signé le 22 décembre 2018 pour une durée de 6 ans rendu exécutoire le 3 janvier 2019.

Portant sur la gestion de 5 parcs de stationnement et d'une prestation de gestion de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Part fixe : 120 800 euros H.T

#### **Contrat de gestion des sanitaires publiques de la Civis**

Contrat signé le 25 octobre 2019 pour 6 ans portant sur la gestion et l'entretien de 2 blocs sanitaires publics de la CIVIS

Part fixe : 10 400 euros T.T.C

Part variable : totalité des redevances payées par les usagers

#### **Contrat de gestion des sanitaires publiques de st pierre**

Contrat signé le 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour 6 ans portant sur la gestion et l'entretien de 20 blocs sanitaires public. Conclusion d'un 4<sup>ème</sup> avenant en août 2022 portant révision des conditions tarifaires et du nombre de blocs portés à 39.

Part fixe (août 2022) : 194 800 euros T.T.C

Part variable : totalité des redevances payées par les usagers

#### **Contrat de gestion des marchés de plein air de st pierre**

Contrat signé en décembre 2020 avec la mairie de Saint Pierre – Prise d'effet au 1<sup>er</sup> mars 2021 et portant sur la gestion :

- du marché forain (360 emplacements)
- du marché aux fleurs de Saint Pierre (15 emplacements)
- du marché alimentaire de la Ravine des Cabris (50 emplacements)

Le total des redevances encaissées en 2022 est de 326 500 €. La rémunération variable versée à la SPL, égale à 60 % des sommes totales perçues, s'élève à 196 000 €.

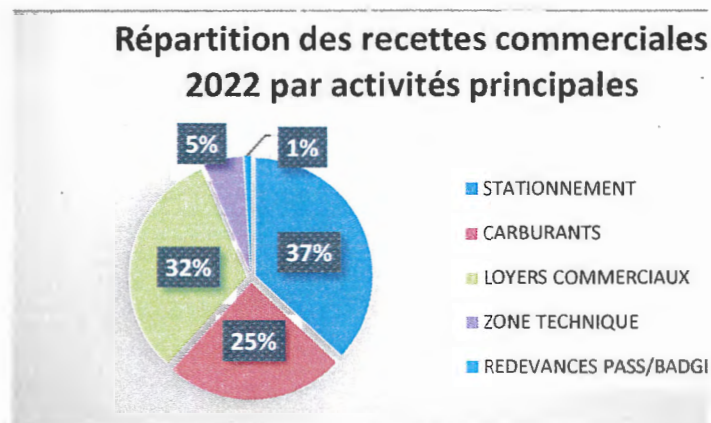


### **Délégation de service public du port de plaisance de st pierre**

Contrat signé le 20 décembre 2020 pour effectivité au 1er janvier 2021. La DSP porte sur la gestion et l'exploitation de tous les services et activités portuaires pour une durée de 7 ans. Les principales activités confiées en exploitation sont les suivantes :

- 390 emplacements de navires, répartis entre bateaux de pêche de plaisance.
- 20 locaux commerciaux sur le périmètre portuaire
- l'achat et la vente de carburants aux usagers portuaires
- la gestion de la zone technique

ACTIVITES	MONTANT EN € HT
STATIONNEMENT	328005
CARBURANTS	219897
LOYERS COMMERCIAUX	283624
ZONE TECHNIQUE	47643
REDEVANCES PASS/BADGES	8871



Sur ce contrat, la SPL OPUS assure l'encaissement de l'ensemble des recettes commerciales. Le Chiffres d'affaires lié au contrat pour l'exercice écoulé est de 888 040 €.

Une redevant annuelle de 70 000 € est reversée à la Ville de Saint-Pierre.

En parallèle, le programme pluriannuel d'investissement du port de plaisance a été révisé, par voie d'avenant au contrat de DSP, signé le 21 novembre 2022. Il porte sur un programme d'investissement à réaliser sur 5 ans par le concessionnaire pour un montant de 514 683 €.

### **Contrat d'AMO**

La SPL OPUS a conclu le 25 octobre 2022 un contrat cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Saint Pierre portant sur des missions d'assistance et conseil pour la mise en place d'études préalables dans le cadre des opérations d'infrastructures, d'aménagement, de développement et de construction d'équipements publics situés sur le territoire de la Collectivité.

Les modalités contractuelles de chaque prestation confiée feront l'objet d'une lettre de mission définissant les livrables attendus et les conditions financières applicables.

## IV – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévue par la réglementation en vigueur.

### Analyse détaillée des résultats

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 2 132 681 euros contre 1 803 914 euros au titre de l'exercice précédent.

- ✚ Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 164 442 euros contre 1 828 634 euros au titre de l'exercice précédent.
- ✚ Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 2 051 077 euros pour l'exercice, contre 1 831 876 euros pour l'exercice précédent.
- ✚ Le résultat d'exploitation ressort à 113 365 euros pour l'exercice, contre - 3 242 euros pour l'exercice précédent.
- ✚ Le montant des traitements et salaires s'élève à 594 111 euros pour l'exercice contre 536 813 euros pour l'exercice précédent
- ✚ Le montant des charges sociales s'élève à 134 570 euros pour l'exercice et 106 015 euros pour l'exercice précédent.
- ✚ Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 2 480 euros, contre - 1 458 euros pour l'exercice précédent.
- ✚ Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 110 885 euros contre - 4 700 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel dégageant un montant de 7 827 euros contre -2 705 euros au titre de l'exercice précédent, de l'impôt sur les bénéfices à hauteur de 31 393 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, le résultat de l'exercice est égal à 87 319 euros contre -7 405 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 490 629 euros contre 1 417 939 euros pour l'exercice précédent.

Nous soumettons à votre approbation les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés ainsi que les affectations suivantes :

#### Origine

- **Report à nouveau antérieur :** 101 324 euros
- **Résultat de l'exercice :** 87 319 euros

#### Affectation

- **Report à nouveau, soit :** 188 643 euros



### Emprunts/Prêts

La société a contracté un prêt bancaire, le 10 décembre 2018, d'un montant de 162 116 euros, au taux de 1,45 %, sur une durée de 5 ans, pour des échéances mensuelles s'élevant à 2 803 euros, afin de financer l'acquisition des horodateurs de Saint Louis (contrat 2019). Cet emprunt s'achève le 30 novembre 2023.

La société a contracté un prêt garantie par l'Etat (PGE), le 11 décembre 2020, d'un montant de 110 000 euros, assorti d'un différé de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds qui est intervenue le 23 décembre 2020. Ce prêt de trésorerie répond aux conditions fixées par la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 et au cahier des charges défini par l'arrêté du Ministre en date du 23 mars 2020. La SPL a fait le choix de retenir l'option d'un remboursement différé du prêt sur une durée total de 48 mois. Ce prêt bénéficie d'un cautionnement simple de dernier rang de l'Etat à hauteur de 90% du montant prêté.

Enfin, un emprunt a été contracté, en juillet 2021, pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire., au taux de 1,15 %, sur une durée de 4 ans, pour des échéances mensuelles s'élevant à 372 €.

Le chiffre d'affaires de la société s'est établi à 2 132 681 euros au 31 décembre 2022 pour un résultat d'exploitation de 113 365 euros.

### Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.
- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 - 6 du Code de commerce: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	Echu 0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées						43
Montant total des factures concernées TTC	7 309 €	33 008 €	4 849 €	488 €	8 624 €	44 580 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	0,47%	2,14%	-0,31%	0,03%	0,56%	2,88%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>						
Nombre de factures exclues					NEANT	
Montant total des factures exclues TTC					NEANT	
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>						
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels - dès réception de la facture					

Article D. 441 - 6 du Code de commerce: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>					
Nombre de factures concernées					3
Montant total des factures concernées TTC	146 062 €	- €	- €	- €	146 062 €
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	6,31%	0,00%	0,00%	0,00%	6,31%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées</b>					
Nombre de factures exclues					NEANT
Montant total des factures exclues TTC					NEANT
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)</b>					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels - dès réception de la facture				

## **Evolution prévisible de la situation et perspectives d'avenir**

Au cours du prochain exercice, la SPL OPUS devra poursuivre le programme d'investissement ambitieux concernant les équipements portuaires (450 K€), avec notamment la livraison en 2023 de l'élévateur à bateaux et des nouveaux pylônes de balisage maritime pour le port de plaisance.

Le contrat des sanitaires s'est achevé en décembre 2022. Un nouveau contrat a été établi pour 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 pour la gestion de 38 sanitaires et 3 douches. Un volet complémentaire a été ajouté pour la réhabilitation des blocs sanitaires vieillissants.

L'effort sera aussi mis sur une augmentation des recettes des marchés de plein air.

La société devra également engager les réflexions nécessaires pour la prise en charge des futurs parkings en ouvrage, et notamment celui du pôle d'échange de Pierrefonds (face au cinéma) que la CIVIS souhaiterait lui confier.

Des discussions seront également entamées dès 2023 avec la Ville de Saint-Pierre concernant les nouvelles modalités contractuelles du contrat de gestion du stationnement payant devant s'achever en février 2024.

Sur le plan de la politique RH, la priorité devra être axée en 2023 sur la formation, notamment en matière de sécurité et sur les habilitations réglementaires.

## **Déclaration de l'article 243 bis du CGI en l'absence de versement de dividendes**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois dernières exercices aucun dividende n'a été payé.

## **Dépenses non déductibles fiscalement**

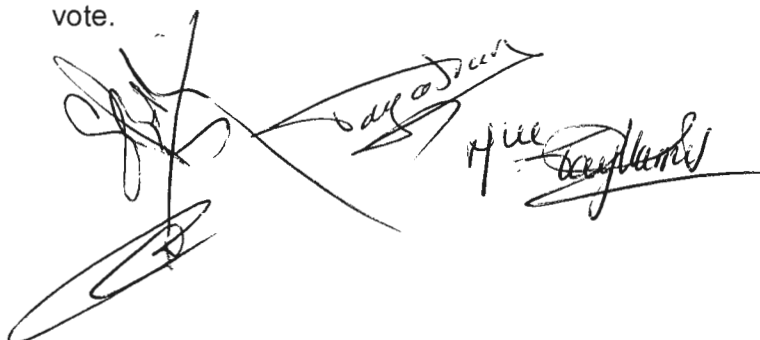
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quindecies du Code général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

## **Conventions réglementées**

Nous vous informons qu'aucune convention visée aux articles L.225-38 du code de commerce n'a été conclue durant l'exercice écoulé.

-----  
Le Conseil invite votre assemblée, après lecture des rapports présentés par le conseil d'administration et le commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration.



## Compte de résultat

<b>SPL OPUS</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ</b>	page 3
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022	Présenté en Euros - Avec comptes substitués	Edité le 14/03/2023

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation sur 12 mois (12 / 12)	%		
	<b>Exportation</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>	<b>Variation</b>	<b>%</b>
Ventes de marchandises		222 026	10,41	169 406	1,09	52 620	11,06
Production vendue biens							
Production vendue services		1 910 655	10,50	1 634 587	10,07	276 148	16,89
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>		<b>2 132 681</b>	<b>100,00</b>	<b>1 803 914</b>	<b>100,00</b>	<b>328 767</b>	<b>18,23</b>
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues		34 529	1,46	24 246	1,36	7 283	30,04
Autres produits		232	0,01	474	0,03	242	51,04
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A.</b>		<b>2 164 442</b>	<b>101,46</b>	<b>1 828 634</b>	<b>101,90</b>	<b>335 808</b>	<b>18,36</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		209 150	9,74	161 380	9,04	47 770	29,60
Variation de stock (marchandises)		13 777	0,64	17 940	1,00	4 163	23,21
Achats de matières premières et autres approvisionnements		38 703	1,81	38 812	2,16	-110	-0,27
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		1 089 014	50,58	932 939	51,70	156 075	16,73
Impôts, taxes et versements assimilés		11 795	0,55	11 255	0,62	540	4,80
Rémunérations du personnel		584 946	27,38	539 156	29,89	45 790	8,49
Charges sociales		133 735	6,27	103 671	5,74	30 064	29,09
Dotations aux amortissements		61 020	2,86	58 560	3,25	2 060	3,49
Dotations aux provisions		6 380	0,30			6 380	35,0
Autres charges		103	0,00	3 634	0,20	-3 531	-17,16
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>2 051 077</b>	<b>96,17</b>	<b>1 831 876</b>	<b>101,26</b>	<b>219 201</b>	<b>11,91</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>113 365</b>	<b>5,32</b>	<b>-3 242</b>	<b>-0,18</b>	<b>116 607</b>	<b>6,5</b>
Produits financiers							
Produits exceptionnels		9 357	0,44	902	0,05	8 455	117,46
Charges financières		2 480	0,12	1 458	0,08	1 022	70,16
Charges exceptionnelles		1 530	0,07	3 607	0,20	-2 077	-57,17
<b>RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS</b>		<b>118 712</b>	<b>5,57</b>	<b>-7 405</b>	<b>-0,40</b>	<b>126 117</b>	<b>10,5</b>
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		31 393	1,47			31 393	10,5
<b>Total des Produits</b>		<b>2 173 799</b>	<b>101,90</b>	<b>1 829 536</b>	<b>101,46</b>	<b>344 263</b>	<b>18,82</b>
<b>Total des Charges</b>		<b>2 086 480</b>	<b>97,63</b>	<b>1 836 940</b>	<b>101,04</b>	<b>249 540</b>	<b>13,66</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>87 319</b>	<b>4,05</b>	<b>-7 405</b>	<b>-0,40</b>	<b>94 724</b>	<b>10,5</b>
		<i>Bénéfice</i>		<i>Perte</i>			



## Bilan

<b>SPL OPUS</b>	<b>BILAN SIMPLIFIÉ</b>	page 2
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 Présenté en Euros - Avec comptes substitués	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Edité le 14/03/2023	

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	594 772	242 699	352 073	21,62	155 026	13,33
Immobilisations financières	290		290	1,02	290	1,02
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>595 062</b>	<b>242 699</b>	<b>352 363</b>	<b>23,64</b>	<b>155 316</b>	<b>13,35</b>
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises	31 717		31 717	2,13	17 940	1,27
Avances et acomptes versés sur commandes	800		800	1,02	2 296	1,76
Clients et comptes rattachés	293 625	6 380	287 245	17,27	290 885	11,23
Autres créances	168 346		168 346	11,29	329 302	23,22
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	647 092		647 092	41,41	679 009	47,68
Caisse	64		64	0,01	84	0,01
Charges constatées d'avance	2 982		2 982	1,91	3 016	1,21
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 144 646</b>	<b>6 380</b>	<b>1 138 266</b>	<b>70,36</b>	<b>1 262 623</b>	<b>86,65</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL ACTIF</b>	<b>1 739 708</b>	<b>249 079</b>	<b>1 490 629</b>	<b>100,00</b>	<b>1 417 939</b>	<b>100,00</b>

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
		%		%
Capital social ou individuel ( dont versé : 330 000 € )	330 000	22,14	330 000	23,27
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	33 000	2,21	33 000	2,33
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	101 324	6,98	108 728	7,65
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>87 319</b>	<b>5,86</b>	<b>-7 405</b>	<b>-0,51</b>
Provisions réglementées	288 501	16,37	282 358	19,92
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>840 144</b>	<b>56,36</b>	<b>756 682</b>	<b>53,36</b>
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées	156 550	10,48	199 122	14,04
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	235 375	15,79	229 315	16,17
Autres dettes	258 580	17,34	232 821	16,42
Produits constatés d'avance				
<b>DETTES</b>	<b>650 485</b>	<b>43,64</b>	<b>661 257</b>	<b>46,64</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL PASSIF</b>	<b>1 490 629</b>	<b>100,00</b>	<b>1 417 939</b>	<b>100,00</b>

**Tableau des 5 derniers exercices**

Tableau des résultats des 5 derniers exercices (art. R.225-102 du Code de commerce)					
En Euros					
Date d'arrêté	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	330 000	330 000	330 000	330 000	330 000
Nombres d'actions	3 300	3 300	3300	3300	3300
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 132 681	1 803 634	815 779	920 247	759 440
Résultat avant impôt, participation, dot.amortissement et provisions	179 740	51 563	39 696	79 920	81 404
Impôts sur les bénéfices	- 31 393	-	1 021	- 10 755	- 12 360
Dot.Amortissements et provisions	- 61 028	- 58 968	- 49 360	- 44 684	- 16 488
Résultat net	87 319	7 405	8 643	24 481	52 556
Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissement et provisions	45	16	12,338	20,959	20,922
Résultat après impôt, participation, dot.amortissement et provisions	26	2	2,619	7,418	15,926
Dividende attribué	-	-	-	-	-
<b>PERSONNEL</b>					
Masse salariale	594 111	536 813	378 177	379 276	304 786
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, ...)	134 570	106 014	62 220	59 316	71 749